



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 16 février 2023

Date convocation :
09 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 10

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chaniet Olivier, Vranckx Michèle sauf Bayle Corinne ayant donné procuration à Durand Laurent, Fournier François à Urban Géraldine, Chave Natalia à Chabaud Bernard, Maillet Edwin à Nevet-Mouttet Amélie et Corralès Stéphanie à Chaniet Olivier.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Urban Géraldine

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Après demande de lecture du PV précédent (25.01.2022) que le Conseil décline et signature par le secrétaire de la séance précédente, Madame Chave Natalia du PV précédent, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1.OBJET : Décision Municipale –Délibération N° 2023 D 03

La séance ouverte, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020D16 du conseil municipal de Roaix en date du 10 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

DIA de Maître Stéphane GRAS, Notaire à Camaret-sur-Aigues
Propriétaires : Mr Leboucq Patrick et Mme Lorioux Paulette
Parcelles : B 83- B 436- B 598 Astières ou les Grandes Terres
Acheteur : Mr Julien MARTIN

2. OBJET : Classement et déclassement de la voirie communale- Annule et remplace les anciens tableaux et plans- Délibération N°2023 D04

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2021 D 63 en date du 24 novembre 2021, a été demandé le classement et déclassement de la voirie communale.

Une enquête publique préalable à ce classement et déclassement a été effectuée du 07 novembre au 21 novembre 2022.

Le conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide à l'unanimité, le nouveau classement de la voirie communale tels que tableaux et plans annexés :

Annexe 1 : Tableau de déclassement de voirie + plans

Annexe 2 : Tableaux de classement de voirie + plans (annule et remplace les anciens tableaux et plans)

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces.

3.OBJET : Octroi subventions 2023 aux associations-Délibération N° 2023 D 05

La séance continuant, Monsieur le Maire propose au conseil de voter les octrois de subventions aux différentes associations et donne la parole à Mr Jouvry Olivier, vice-président du groupe de travail « Associations », afin qu'il expose au Conseil ce qui a été préparé en groupe de travail

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire et de Mr Jouvry Olivier,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'octroyer les subventions suivantes :

Amicale sapeurs pompiers :	140.00	15 voix pour
Bibliothèque :	600.00	15 voix pour
Département Aide jeunes:	200.00	15 voix pour
Caisse des Ecoles :	600.00	15 voix pour
Kart Cross Club :	300.00	15 voix pour
Association Parents d'élèves :	600.00	15 voix pour
Roaix Gym :	300.00	15 voix pour
Union Délégués Départementaux EN :	50.00	15 voix pour
Comité des Fêtes :	3000.00	15 voix pour
Syndicat des Vignerons :	<u>500.00</u>	15 voix pour
TOTAL	6 290 €	

Article 2 : De prévoir ces subventions au budget 2023.

4.OBJET : Taux d'imposition 2023 – Délibération N° 2023 D 06

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022 qui sont :

Taxe Foncière bâti : **32.82%** (Taux communal 17.69% + Taux département 2021 15.13%)
(Coefficient variation TFB = $32,82/32,68 = 1,004283$)

Taxe Foncière non bâti **44.33 %** ($44.14\% \times 1.004283 = 44,33\%$)

Le Maire propose qu'au regard de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, le taux d'imposition ne soit pas augmenté cette année.

Il demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation ou non de ces taux.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

PROCEDE AU VOTE

Pas d'augmentation :	15 voix
Augmentation de ...0.5.%	0 voix
Augmentation de 0.8.%	0 voix
Augmentation de ...1.%	0 voix

ET DECIDE à l'unanimité

Article 1 : que les taux d'imposition pour 2023 ne soient pas augmentés.

5. OBJET : Approbation opération et plan de financement du Projet d'aménagement de la Place de Verdun- Délibération N°2023 D 07

La séance continuant, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement de la Place de Verdun phase 2 qui consiste à créer au travers de ces aménagements un lieu de vie agréable et convivial pour les villageois et les nombreux touristes qui empruntent la RD 975 et traversent le village.

le projet global comprend :

La création d'un plateau traversant (**Phase 1**)

L'aménagement de la place de Verdun (**Phase 2**)

La présente demande concerne exclusivement l'aménagement de la Place de Verdun phase 2.

La place sera dans un premier temps totalement dés-imperméabilisée et revêtue d'une clavicette. Laissant la place aux racines des platanes de s'épanouir et permettant l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Une fontaine trônera au centre de la place. Une cuve de récupération des eaux de pluies sera installée pour l'alimentation de la fontaine. Cette cuve sera remplie grâce aux eaux de toitures qui seront canalisées et stockées.

Sur l'espace Nord de la place, une rampe PMR avec escaliers encastrés permettra de créer une liaison entre les deux zones.

A l'avant de la rampe sera aménagée un espace vert.

Les végétaux existant en fond place, seront conservés au maximum, un complément sera réalisé grâce à des essences endémiques et ne nécessitant pas d'eau.

4 arbres d'ombrages, d'espèce endémique à la région, seront plantés.

La fontaine ainsi que les arbres d'ombrages permettront aux riverains de venir se rafraichir pendant les périodes estivales.

Les réseaux d'AEP, EDF, Eaux usées seront distribués en fond de place. Permettant dans le futur d'accueillir des structures éphémères (bar, restaurant, food truck...), notamment pour le comité des fêtes très actif dans la commune et les autres associations au même titre.

L'éclairage sera refait afin de mieux s'adapter au nouvel aménagement. Dans un souci écologique et financier, les mats en fonte seront nettoyés, remaniés et réintégrés à la place.

Le réseau d'éclairage sera dissocié du réseau communal pour avoir une meilleure maîtrise de son utilisation.

Le point d'eau existant sera mis en valeur. Un parvis en pavés viendra entourer l'objet. L'ensemble des coffrets seront cachés à l'aide d'une structure métallique.

Afin de limiter l'accès VL aux ayants droit, une borne escamotable sera installée.

Un panneau 'point d'info' sera installé, informant le public des lieux à visiter sur la commune.

Conclusion :

Dans une économie de plus en plus complexe et un environnement de plus en plus fragile, le projet d'aménagement reste très simple et correspond aux attentes des riverains. La fontaine alimentée exclusivement des eaux de pluies et les arbres d'ombrages offriront un espace convivial et de regroupement pour tous les âges.

Plus qu'une place, cet aménagement sera la vitrine de la commune.

Le coût total estimatif HT de cette opération est de **269 691.75 €**.

Afin de financer ce projet, des aides de l'Etat, de la Région Sud vont être sollicitées comme présentées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant de l'opération HT = **269 691.75 €**

TVA 20% = 53 938.35 €

Montant de l'opération TTC = 323 630.10 €

Participations financières sollicitées :

Etat DETR 2023 (40%)	107 876.71 €
Région PACA « Nos Communes d'Abord »(30%)	80 907.52 €
Auto-financement Maître d'ouvrage (30%)	<u>80 907.52 €</u>
TOTAL	269 691.75 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver l'opération et le plan de financement du projet d'aménagement de la Place de Verdun phase 2,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

6.OBJET : Approbation opération et plan de financement du Projet de construction de 5 logements sur le site « logement ancienne Poste » Route des Princes d'Orange- Délibération N° 2023 D 08

La séance continuant, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction de 5 logements sur le site de l'ancien logement de la Poste, Route des Princes d'Orange. L'ancien bâtiment sera démoli afin de bâtir de nouveaux logements suivant les normes de construction et les normes énergétiques en vigueur.

Monsieur BONFILS Frédéric estime que ce projet mériterait une plus ample réflexion sur la modulation du nombre d'appartements et de chambres par appartement.

Monsieur le Maire souligne que des partenaires expérimentés tels que Soliha 54 et Vaucluse ingénierie ainsi que la Région ont été consultés en amont pour mener à bien le projet.

De plus, le projet n'est pas figé à partir du moment où le coût global est respecté.

Le total HT de cette opération comprenant les bâtiments, les travaux VRD et la démolition de l'ancien bâtiment est estimé au 05 octobre 2022 à 685 942 €.

Afin de mener à bien cette opération d'envergure, un Maître d'œuvre sera sélectionné après un appel d'offres par la commission d'appel d'offres désignée à cet effet par délibération antérieure.

Afin de financer ce projet, des aides de l'Etat, de la Région Sud et du Département de Vaucluse vont être sollicitées comme présentées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant de l'opération HT = 808 114.46 €

TVA 20% = 177 785.81 €

Montant de l'opération TTC = 969 737.35 €

Détails

Constructions	685 942 €
Maîtrise d'œuvre Architecte (8% des travaux de constructions)	54 875.36 €
Contrôles divers amiante, RT 20 + études	28 000 €
Assistance à Maîtrise d'œuvre	5 000 €
Imprévus 5% sur travaux uniquement	<u>34 297.10 €</u>
TOTAL HT de l'opération	808 114.46 €

Participations financières sollicitées :

Etat DSIL 2023 (37.76%)	305 177.23 €
Région PACA « Nos Territoires d'Abord »(20%)	161 622.89 €
Département de Vaucluse CVA 2023-2025 (12.24%)	98 880.00 €
Auto-financement Maître d'ouvrage (30%)	<u>242 434.34 €</u>
TOTAL	808 114.46 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver l'opération et le plan de financement du projet de construction de 5 habitations sur site « logement ancienne Poste » Route des Princes d'Orange,

Article 2: D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Questions diverses :

1-Point de collecte OM parking de la Poste

Le point de collecte Ordures Ménagères sera aménagé au printemps 2023, ceci afin de peindre la pergola dans un premier temps quand les températures le permettront.

2-Région « Nettoyons le Sud »

La commune est inscrite à cette manifestation qui concerne le nettoyage de zones de déchets sauvages dans la région PACA par des bénévoles. Cette opération débutera le 15 avril 2023.

3-Réunion Suez – distribution compost

Mr le Maire précise que de fréquentes réunions d'informations (COPIL) ont lieu avec la société SUEZ, notre délégataire du service assainissement.

Suite à la dernière réunion, une distribution de compost issu de la station d'épuration aura lieu le 25 mars 2023 de 9h à 12h sur le parking de la Poste.

4.Réunions du CM de mars (CA 2022 et BP 2023)

2 réunions du Conseil Municipal sont prévues : une réunion le 22 mars pour le vote des Comptes de gestion et Comptes administratifs Commune et Assainissement 2022 et une réunion le 29 mars pour le vote des budgets primitifs 2023 Commune et Assainissement.

FIN DE SEANCE 20H00

Le Maire

Le secrétaire de séance